



Politique de sécurité de l'information

AR SHELIVING, S.A.U. s'engage, conformément à sa mission et à ses valeurs, à garantir et à renforcer la sécurité de l'information ainsi que la continuité de ses activités, dans le respect du cadre législatif en vigueur.

La Politique de Sécurité de l'Information d'AR SHELIVING vise à garantir la protection de tous les actifs informationnels et des technologies utilisées pour leur traitement, contre les menaces internes ou externes, délibérées ou accidentelles, afin d'assurer leur intégrité, leur disponibilité et leur confidentialité, contribuant ainsi à l'atteinte optimale des objectifs stratégiques de l'entité.

Afin de mettre en œuvre cette politique, AR SHELIVING dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité de l'Information (SGSI) supervisé par la Direction, qui adopte une approche systématique de la gestion des risques.

Par conséquent, AR SHELIVING maintient les directives suivantes à respecter dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité de l'Information (SGSI) :

- > **Confidentialité.** Les informations traitées par AR SHELIVING seront accessibles uniquement aux personnes autorisées, après identification, au moment voulu et par les moyens prévus à cet effet.
- > **Intégrité.** Les informations traitées par AR SHELIVING seront complètes, exactes et valides, leur contenu étant fourni par les parties concernées.
- > **Disponibilité.** Les informations traitées par AR SHELIVING seront accessibles et utilisables à tout moment par les utilisateurs autorisés et identifiés, garantissant ainsi leur persistance face à toute éventualité prévue.
- > **Légalité.** Afin de garantir la sécurité de l'information en adéquation avec nos besoins, un système de gestion sera mis en place, conforme à la législation en vigueur ainsi qu'à nos engagements contractuels et sociétaux, offrant un cadre de travail approprié.

Principes de Sécurité de l'Information

- > Promotion d'une culture organisationnelle tournée vers la protection des actifs informationnels.
- > Diffusion, consolidation et respect de la politique.
- > Mise en place des mesures de sécurité.
- > Maintien des politiques, des normes et des procédures actualisées afin d'assurer leur validité et leur efficacité.
- > Promotion des ressources et des pratiques garantissant la continuité des activités.

Portée

- > La politique s'applique à l'ensemble du personnel d'AR SHELIVING ainsi qu'aux partenaires externes liés à l'entité par des contrats de prestation de services ou des accords avec des tiers.
- > Elle s'applique à l'ensemble de l'entreprise, à ses ressources et à l'intégralité des processus internes. Conformément à ce qui précède, la sécurité de l'information traitée par AR SHELIVING représente un enjeu stratégique majeur pour garantir la continuité des activités.
- > Elle est d'application obligatoire et peut entraîner des conséquences juridiques ou des mesures disciplinaires en cas de non-respect.

Diffusion de la Politique

La Politique de Sécurité de l'Information doit être connue de l'ensemble des collaborateurs, ainsi que de toute personne travaillant avec AR SHELIVING, la CISO étant responsable de sa diffusion. Elle doit être communiquée à toute l'Organisation et être disponible sur les supports accessibles à tous.

Mardi 8 avril 2025

Le Directeur Général